



# Académie des sciences d'outre-mer

## Les recensions de l'Académie <sup>1</sup>

**Islam : droit, finance et assurance / Jacques Charbonnier**  
**éd. Larcier, 2011**  
**cote : 57.682**

L'intérêt porté à l'économie fondée sur les préceptes de l'islam, finance et assurance « non conventionnelles », s'est répandu depuis une quinzaine d'années parmi les praticiens de l'économie attirés par le flux croissant des « pétrodollars ». Il s'étend depuis la crise financière de 2008 aux gouvernements, aux universitaires et jusqu'à l'opinion publique des pays non musulmans : par ses gènes éthiques (elle est fondée sur une logique autre que celle du profit et du court terme), la finance islamique, échappant à la dérive spéculative du capitalisme « financiarisé », serait une antidote à la crise.

Ainsi posé, le sujet peut attirer la curiosité de tous : économistes, historiens, juristes, sociologues, politiques même, compte tenu de son actualité et de sa sensibilité potentielle. Mais pour des non spécialistes, de surcroît s'ils sont mal informés de la religion musulmane, le sujet est aussi complexe, ardu, et se prête mal à la vulgarisation. Il faut donc saluer l'effort réalisé par le professeur Charbonnier pour le rendre accessible à un large public et présenter en termes intelligibles (notamment dans le choix des expressions traduites de l'arabe), la cohérence d'une démarche qui conduit du Coran au droit musulman (le Fiqh) régissant les relations économiques, et du droit des contrats à des instruments financiers et d'assurance (Takaful) à la fois différents, concurrents et souvent associés à ceux de la finance et de l'assurance « universelles » et non seulement « occidentales ».

L'ouvrage commence par un exposé bref et clair de l'éthique découlant de l'islam, d'une philosophie conjuguant la liberté d'entreprendre et la responsabilité, conduisant à faire le partage entre les comportements conformes à la loi (sharia, le chemin droit) et ceux qui sont interdits car non conformes. En résulte un droit des obligations, civiles et commerciales, qui définit les conditions de validité des contrats : objet des transactions, illicéité de l'usure (ou de l'intérêt), du pari, de la spéculation, définition des contrats licites d'association ou d'échange.

Ces principes directeurs sont ensuite développés dans leurs conséquences pratiques, ce qui conduit l'auteur à évoquer les débats et les questionnements existant entre juristes musulmans, aussi riches que ceux qui opposèrent longtemps les écoles chrétiennes au sujet du prêt à intérêt ou du concept de risque acceptable, par exemple, en évitant cependant de s'étendre inutilement sur des querelles quasi théologiques. Jacques Charbonnier fait comprendre par cette exploration à la fois l'actualité de ces interrogations et leurs conséquences concrètes, notamment dans les relations entre les acteurs de la finance



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).  
Basé(e) sur une oeuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## *Académie des sciences d'outre-mer*

islamique et de la finance conventionnelle. Ses développements, techniques et très contemporains, sur les outils et les institutions de la finance et de l'assurance islamiques sont remarquablement documentés, grâce à l'étendue de ses propres connaissances et expériences professionnelles, et aux nombreux témoignages d'experts et de praticiens qu'il a recueillis et exploités avec une minutie et un souci scientifique scrupuleux.

Des annexes statistiques et documentaires, une bibliographie abondante et une liste de sites internet offrent, en fin d'ouvrage, la possibilité de poursuivre l'étude d'un sujet qu'en 250 pages, l'excellente synthèse du professeur Charbonnier introduit parfaitement.

**Bernard Boubé**